

RGPD et partage de fichiers

Depuis son entrée en application le 25 mai 2018, le RGPD impose à tous les professionnels un strict encadrement du traitement des données, quels que soient leur secteur et leur taille.

Le RGPD, qu'est-ce que c'est ?

Le règlement général sur la protection des données (RGPD) est un texte réglementaire européen qui harmonise les règles de traitement des données à caractère personnel dans toute l'Union européenne.

Entré en application le 25 mai 2018, il vient renforcer et compléter [la loi française « Informatique et Libertés » de 1978](#), actualisée par [la loi du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles](#).

Trois objectifs principaux guident le RGPD :

- **renforcer les droits des personnes,**
- **responsabiliser les acteurs traitant des données,**
- **crédibiliser la régulation** grâce à une coopération renforcée entre les autorités de protection des données.
- [Partage de fichiers](#)
 - [Partage de fichiers, quelques règles](#)
- [Formation obligatoire RGPD](#)

Partage de fichiers

Partage de fichiers, quelques règles

Mesures de sécurité pour l'envoi de fichiers sensibles ou confidentiels

Avant tout envoi de fichier, il est **impératif** de vérifier si celui-ci contient des données confidentielles ou sensibles. En cas de doute, considérez qu'il en contient.

Afin de garantir la **confidentialité**, **intégrité**, et **disponibilité** des fichiers, les actions suivantes doivent être appliquées :

1. Chiffrement des fichiers sensibles

- Chiffrez systématiquement vos documents contenant des données sensibles avant de les transmettre.
- Partagez le mot de passe uniquement avec les destinataires concernés, et par un moyen distinct de celui utilisé pour l'envoi du fichier (par exemple, par téléphone ou SMS).
- Veillez à conserver le mot de passe en lieu sûr et à ne pas le divulguer à des tiers non autorisés.

2. Limitation des accès et de la durée de partage des liens

- Si vous partagez un fichier via un lien (Google Drive, Smash, WeTransfer, SharePoint, etc.), configurez les paramètres pour :
 - Restreindre l'accès uniquement aux personnes autorisées.
 - Définir une durée de validité limitée pour le lien de partage.
- Vérifiez régulièrement les accès et désactivez les liens obsolètes ou inutilisés.

3. Précautions pour les envois par e-mail

- Évitez d'envoyer des fichiers contenant des données sensibles ou personnelles à des listes de diffusion.
- Assurez-vous d'avoir le **consentement explicite** des personnes concernées si leurs données personnelles sont incluses.
- Si un envoi à plusieurs destinataires est nécessaire, utilisez la fonctionnalité "Copie cachée (Cci)" pour protéger leur confidentialité.

4. Révision avant envoi

- Relisez le contenu du fichier et vérifiez les destinataires pour éviter toute erreur de diffusion.

- Assurez-vous que seules les personnes ayant un besoin légitime accèdent aux informations.
-

Ces mesures sont essentielles pour minimiser les risques liés à la manipulation de données sensibles et se conformer aux obligations légales en matière de protection des données.

Formation obligatoire RGPD

Dans le cadre de nos activités professionnelles et conformément aux exigences du DPO de notre siège européen,

nous vous informons que la formation RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données) est obligatoire pour l'ensemble des collaborateurs.

Cette formation a pour objectif de renforcer nos connaissances et nos bonnes pratiques en matière de protection des données personnelles, afin de garantir la conformité de notre entreprise aux obligations réglementaires en vigueur.

Nous vous invitons à suivre cette formation dès que possible, via le lien ci-dessous :

<https://www.cnil.fr/fr/comprendre-le-rgpd/le-mooc-de-la-cnil>

Il y a 6 modules à suivre, à l'issue de chaque module, vous pourrez télécharger l'attestation de suivi et le remettre à la RH